

Délibération n°30/01/2025-9

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Attribution de bourses aux étudiants de 5ème année présentant le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – année universitaire 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

L'école supérieure d'art verse chaque année une bourse de 150 euros aux étudiants de 5^e année afin d'améliorer les conditions matérielles nécessaires à la préparation et à la présentation de leur diplôme composé :

- d'un mémoire dont la forme est pensée en fonction du projet de recherche de chaque étudiant
- de propositions plastiques originales issues de nombreux médiums proposés par l'école

La liste des 23 étudiants de 5^e année pour l'année universitaire 2024/2025 est la suivante :

AOUAR Rabia-Hadda	FLEUROT Nicolas	PARK Sunyoon	ROPARS Louis-Marie
BOU-ZEID Emmanuelle	FROST Alice	PERRON Vivien	SIMART Lucien



BOUTHMY Eliott	JOURDAN Nicolas	PLE Mathilde	TAPA WAFO Donatien
DEMARIA FANELLI Claire	LELAISANT Atea	QUECAN GUTIERREZ Olivier	TURBANT Nemo
DULAURANS Perrine	METENIER Ilona	RADFORD Mia	YUN Eunsu
EL OUAQOUDI Zakaria	NIVET Maud	ROF SANCHEZ Lio	

Le versement de ces bourses est conditionné au paiement intégral des droits d'inscription et frais de dossier pour l'année universitaire et à l'avis émis par la commission de diplômabilité.

De même, les étudiants pour lesquels une bourse est attribuée et qui ne se présenteraient pas aux examens :

- ne pourront percevoir de nouvelle bourse pour la présentation du DNA les années suivantes (cas des redoublants)
- devront rembourser le montant intégral de la bourse à l'ESAAix s'ils ne se réinscrivent pas à l'ESAAix l'année suivante. Un titre de recette sera émis et le Centre des Finances Publiques sera chargé de son recouvrement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une bourse de 150 € à chaque étudiant de 5^{ème} année selon les modalités d'attribution ci-dessus
- DIT que le montant de 3 450 € sera inscrit au budget 2025 sur le compte 65131 – Versement d'une bourse à un habitant pour financer des études ou la réalisation d'un projet

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY